

PREAVIS ASIGOS n° 2 – 2018

Rapport de gestion du Comité de direction (CoDir) pour l'année 2017

Préavis No 2 – 2018

Au Conseil intercommunal
de l'ASIGOS

Jouxens-Mézery, le 22 février 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'année 2017 est scindée en deux parties puisque son premier semestre marque la dernière participation des quatre communes de la Chamberonne qui ont normalement quitté l'ASIGOS le 31 décembre 2016. Cependant, l'adoption des nouveaux statuts scellant l'Association des trois communes restantes Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne ayant pris un peu plus de temps que prévu, les représentants de la Chamberonne ont encore assisté aux séances du CoDir durant ces six premiers mois.

Durant cette période, il se composait de Mmes et MM. Luc Recordon, président ad interim, Claudia Perrin, Jacqueline Dieperink, Marie-Christine Pitton, Sandra Berset, Michel Pellegrinelli, Jean-Marc Weber et Antoine Reymond (dès le 1^{er} juin).

Pour le deuxième semestre de l'année, ce ne sont plus que les représentants des 3 communes partenaires restantes qui ont siégé. M. Luc Recordon a accepté d'assurer la présidence durant encore une année jusqu'à ce que M. Antoine Reymond, entré à la Municipalité de Prilly le 1^{er} juin 2017, prenne la relève en 2018. Ce dernier et Mme Claudia Perrin complètent désormais le CoDir.

M. Sylvain Corday, directeur de l'Etablissement secondaire de Prilly et M. Pascal Bertholet, nouveau boursier, ont aussi assisté aux séances. Le secrétariat est toujours assuré par Mme Eliane Carnevale.

Un grand merci à toutes et tous pour leur engagement sans faille et leur participation active.

1. Nouveaux statuts

Le travail intense déployé à la rédaction de ces statuts est enfin récompensé puisqu'ils sont approuvés par le Conseil d'Etat le 5 juillet 2017, acceptation publiée dans la Feuille des Avis officiels du Canton de Vaud du 11 juillet 2017. Aucune requête à la Cour constitutionnelle

n'ayant été déposée dans le délai imparti, les nouveaux statuts sont dès lors en vigueur à la rentrée d'août 2017.

Les dernières semaines ont été tendues puisque, pour arriver à obtenir l'accord du Canton avant la période de vacances estivales, il a encore fallu procéder à quelques petites modifications qu'il nous imposait, puis récolter les signatures des communes et autres membres concernés et enfin presser le Département pour qu'il active sa décision. Heureusement, le succès était au rendez-vous.

Rappelons encore que ces nouveaux statuts ont été préalablement ratifiés par le Conseil intercommunal le 23 mars 2017, après avoir été adoptés par les Conseils communaux de Prilly, Jouxens-Mézery et Romanel-sur-Lausanne en début d'année.

La satisfaction est grande au sein du CoDir et du Conseil intercommunal où nombre de personnes, sans compter l'avocat mandaté pour contrôler et parachever le document, se sont investies afin de mener à bien cette besogne. Elles sont vivement remerciées.

2. Assermentation

Conséquence directe de l'adoption des nouveaux statuts, il a été nécessaire de procéder à une nouvelle assermentation des membres du Comité de direction et du Conseil intercommunal. Celle-ci a eu lieu le 22 août 2017 en la salle de Castelmont à Prilly.

A l'issue de celle-ci, M. Jean-Claude Pisani de Romanel-sur-Lausanne a été élu président du Conseil intercommunal et Mme Fabienne Segu, de Jouxens-Mézery, vice-présidente. Pour le CoDir, c'est M. Luc Recordon qui a été désigné président.

3. Vie scolaire

Un extrait du rapport annuel de M. Sylvain Corday, directeur de l'établissement primaire et secondaire, figure en annexe. Le rapport complet est disponible sur demande.

4. Travaux

Des travaux d'entretien courants ont été effectués dans les bâtiments scolaires, dans la limite du budget.

Les travaux prévus dans le préavis No 4-2017 octroyant un crédit d'investissement de CHF 600'000.- destiné au renouvellement des installations de chauffage du complexe scolaire de l'Union et dans le préavis No 5-2017 accordant un crédit complémentaire de CHF 119'000.- pour la rénovation des vestiaires et des sanitaires de la salle de gymnastique (A002) du Collège de l'Union, ont été réalisés à satisfaction. Un léger problème est survenu à la suite des travaux dans les vestiaires suite à une fuite d'eau mais le service des domaines et bâtiments a suivi la remise en état qui s'est bien passée et a été prise en charge par le fournisseur.

5. Audit de la Cour des comptes

Les recommandations contenues dans l'audit sont régulièrement reprises par le CoDir qui n'a cependant pas encore pu y répondre complètement. Concernant le Plan stratégique et financier, une première approche a été présentée qui doit être affinée prochainement.

Le sujet du Système de contrôle interne a aussi été discuté avec M. Pascal Bertholet, nouveau boursier, mais sa récente arrivée n'a pas permis d'aller plus de l'avant. C'est bien sûr un objet qui est à l'ordre du jour des prochaines séances.

Une rencontre sera fixée prochainement entre le président du CoDir et celui du Conseil intercommunal afin de reprendre tous les points soulevés par la Cour des comptes et de finaliser leur règlement.

6. Comptes 2017

Ce sont les premiers comptes depuis le départ des communes de la Chamberonne. Seules Romanel-sur-Lausanne, Jouxten-Mézery et Prilly subsistent. Ils clôturent avec un total de charges en baisse de 7.65 % par rapport aux comptes 2016. Seules les charges salariales ont augmenté légèrement, alors que celles des autres rubriques ont diminué. Cette baisse est le résultat d'un suivi budgétaire attentif tout au long de l'année et du report de certains travaux d'entretien des bâtiments.

Les comptes 2017 clôturent sur un excédent de charges de CHF 3'264'091.27 entièrement pris en charge par les communes membres de l'ASIGOS.

7. Archives du CoDir

L'archiviste communale a pris possession de 14 ans d'archives du CoDir le 5 juillet 2017. Elles ont été jointes à celles du Conseil intercommunal dans le local des archives de la Commune de Prilly et sont consultables sur place par les membres de l'ASIGOS ou sur présentation d'une autorisation du CoDir s'il s'agit d'un tiers. Elles ne seront publiques qu'au-delà d'un délai de 30 ans.

8. Site internet

Suivant la recommandation de la Cour des comptes, le CoDir a examiné les possibilités de créer un site internet sans trop de frais. M. le Municipal Michel Pellegrinelli a proposé de contacter le service informatique de Prilly afin de voir ce qu'il est possible de faire dans ce sens. L'idée est de créer dans le site de Prilly une rubrique ASIGOS, formule simple mettant à disposition les éléments et informations essentiels et peu coûteuse. Par contre, une adresse propre à l'ASIGOS serait nettement plus onéreuse, dans l'ordre de CHF 15'000.- à CHF 20'000.-.

9. Réfectoire de Saint-Etienne

Une importante baisse de fréquentation essentiellement de la part des élèves de Jouxten-Mézery et Romanel-sur-Lausanne a été constatée. Le CoDir s'est penché sur cette problématique et a essayé d'en comprendre la raison. L'idée d'un questionnaire aux parents afin d'enquêter à ce sujet a été envisagée puis abandonnée sachant que suite à la retraite du cuisinier en juin 2018, toute l'organisation et le fonctionnement du réfectoire seront revus.

Dans leurs réflexions, les membres du CoDir ont constaté que les habitudes des élèves changent. Il y a plusieurs possibilités autres que le réfectoire pour se sustenter : la Coop, le Kebab, les pique-niques, la mise à disposition de fours à micro-ondes aux collègues, etc.

Le prix du réfectoire et son organisation ont aussi été évoqués. Ces ébauches pourront être utiles lors des discussions sur l'avenir de ce complexe.

10. Budget 2018

Il ne présente pas de changements structurels importants et s'inscrit dans la continuité du budget 2017. Cependant, les postes de charges ont été revus soigneusement ce qui a permis une baisse de 3.86 % de celles-ci. Le découvert prévu est de CHF 3'438'200.-. Il est intégralement pris en charge par les communes membres.

11. Conclusions

La nouvelle structure de l'ASIGOS et ses statuts mis en place, ainsi que les arrivées de M. Antoine Reymond à la Municipalité de Prilly et M. Pascal Bertholet, notre nouveau boursier, ont permis au CoDir de poursuivre sa tâche dans une certaine sérénité. Il reste bien sûr attentif et ouvert à tout ce qu'englobe l'ASIGOS et continue à œuvrer pour le bien de celle-ci.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions suivantes:

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS

- vu le préavis No 2 - 2018 du 22 février 2018 adopté par le Comité de direction le 28 février 2018 ;
- ouï le rapport de la commission de gestion ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

- d'adopter le rapport de gestion du Comité de direction pour l'année 2018.

Au nom du Comité de direction

Le président

La secrétaire

Luc Recordon

Eliane Carnevale

Annexe mentionnée